

*« Ici, c'est une grande famille. Quand un gars veut une augmentation, il vient me voir, je l'écoute et hop! Je le vire. » (Michel Audiard in « Cent mille dollars au soleil »)*

Le 12 octobre dernier, de manière particulièrement cynique et méprisante, le Directeur Général a annoncé la remise en cause totale de nos règles de mutation.

Pour ce qu'on en sait, le nouveau dispositif s'articulera principalement autour de deux règles :

- l'affectation, au niveau national, se fera uniquement à la Direction (suppression des RAN et des métiers)
- le délai de séjour sera de 3 ans pour les premières affectations (y compris suite à changement de grade), et de 2 ans dans les autres cas.

Depuis cette annonce, certain(e)s se sont réjouis en y voyant un retour aux règles de la CP, et se voient déjà négocier, par exemple, la ré instauration du « droit au retour » (droit à revenir dans son département d'origine en cas de promotion).

Une telle analyse est totalement erronée.

Il faut replacer cette annonce de notre Directeur Général dans le contexte du programme « Action publique 2022 », tel que lancé par le Premier Ministre dans sa note du 26 septembre 2017. Son objectif est, avant tout, de tenir la promesse du Président de la République de réduire, d'ici 2022, la part de la dépense publique dans le PIB de 3 points.

Pour ce faire, il est notamment demandé, à chaque ministre, de fournir la liste des missions pouvant être soit externalisées, soit purement et simplement abandonnées (résultat attendu pour la fin du premier trimestre 2018).

Au niveau de la DGFIP, une telle démarche se traduira par une accélération des suppressions d'emplois et des fermetures de sites, à compter de 2019.

Pour s'y préparer, la Direction Générale entend se débarrasser des garanties actuellement accordées aux agents quant à leur affectation.

Il s'agit de « fluidifier les mutations », selon les termes mêmes de notre Directeur Général.

En clair, l'objectif est de pouvoir traiter les agents comme du mobilier, re-déployable à volonté en fonction des priorités de la Direction d'affectation.

**C'est pour cela que Solidaires Finances Publiques, première organisation syndicale à la DGFIP, a pris ses responsabilités en initiant un mouvement national pour le 23 novembre prochain, jour du CTR emploi**